

# es droits de préemption urbain simple et renforcé à l'EPFIF



## Légende

Périmètre des droits de préemption urbain simple et renforcé délégué à l'EPFIF\*

- 3 : Secteur ZAC Gare Ardoines
- 4 : Secteur Nord Allende (Zac Seine Gare Vitry et manouchian)
- 5 : Secteur Barbusse et Robespierre

\* ce droit ne s'applique que sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU

